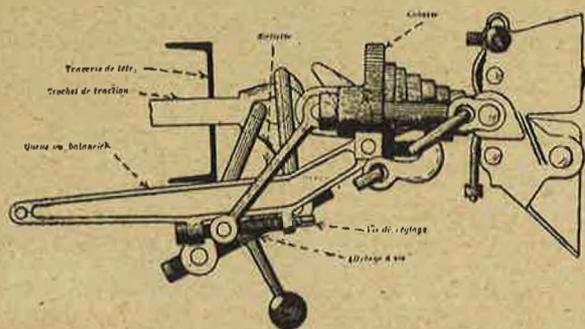

L'ACCROCHAGE AUTOMATIQUE DES VEHICULES DE CHEMINS DE FER

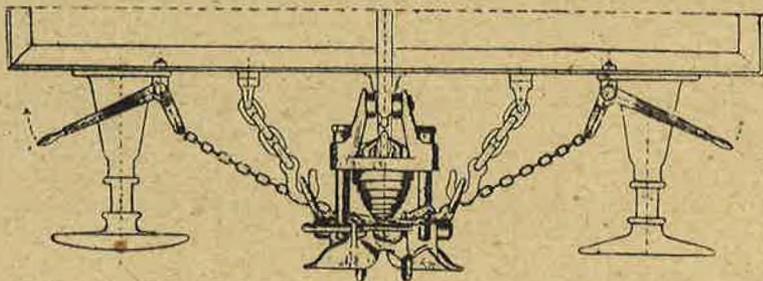
La résolution concernant l'accrochage automatique des véhicules des chemins de fer, adoptée sur la proposition de M. SCHURCH par la cinquième session de la Conférence Internationale du Travail (octobre 1923) a été examinée par le Conseil d'administration au cours de sa dernière session (1). Cette résolution priait le Conseil d'administration de se renseigner auprès des Gouvernements et des Organisations internationales techniques et professionnelles sur la question de l'accrochage automatique, afin de déterminer si une entente internationale est désirable en la matière, dans l'intérêt des travailleurs ».

Conformément au vœu ainsi exprimé par la Conférence, il a été décidé de saisir l'Union inter-

nationale des Chemins de fer qui a mis la question de l'accrochage à l'Ordre du Jour de la pro-



chaine réunion de sa Commission technique qui doit avoir lieu en avril prochain. La Commission consultative et technique des communications et du transit de la Société des Nations sera également saisie. Enfin, le bureau procédera à la centralisation, en vue d'une étude comparative, des



statistiques concernant les accidents dont sont victimes les employés de chemins de fer.

Au moment même où le Conseil prenait ces décisions, les essais étaient effectués en France, dans la région de la La Rochelle, en vue de régler définitivement la question des appareils dont l'emploi pourrait être généralisé. La Fédération Internationale des ouvriers du Transport avait délégué

M. NATHANS, secrétaire de la section des Cheminots de la F. I. T. pour suivre ces expériences.

Avant de quitter La Rochelle, M. NATHANS a adressé au Conseil d'administration le télégramme suivant :

« Ayant constaté personnellement les bons résultats donnés par l'application expérimentale de l'appareil d'attelage automatique BOIRAULT dans la zone de La Rochelle des chemins de fer de l'Etat, j'ai pu me convaincre que la possibilité de la mise en pratique de l'attelage automatique a fait de tels progrès que, vu le nombre d'existences humaines de cheminots sacrifiées chaque année en manœuvrant des véhicules à accrochage à vis et les améliorations techniques apportées par l'appareil automatique à l'exploitation des chemins de fer, il serait impardonnable de prolonger la période d'essais et d'éluder plus longtemps l'application de l'attelage automatique, cette application ne devant pas comporter suppression de personnel actuellement en service. »

Ajoutons qu'en accord avec la Fédération internationale des ouvriers du transport, les organisa-

tions des travailleurs des chemins de fer en France, au Pays-Bas, en Suisse, ont engagé une propagande active en faveur de la généralisation de l'attelage automatique sur tous les réseaux de chemins de fer.

(Communication du Bureau International du Travail).